



Ville de Grande-Rivière

Province de Québec
Ville de Grande-Rivière

AVIS AU PUBLIC

Les prévisions budgétaires et les dépenses triennales 2022 de la Ville de Grande-Rivière seront adoptées lors d'une séance extraordinaire le **mercredi 19 janvier 2022**, laquelle sera diffusée sur les ondes de la télévision communautaire.

Lors de cette séance, la période de questions sera réservée uniquement aux sujets concernant le budget ou le PTI. Veuillez noter qu'en raison de la pandémie, le conseil siègera par visioconférence ou à huis clos et que le public ne sera donc pas admis au cours de cette séance. Toutefois, vous êtes invités à poser vos questions par messagerie texte sur le téléphone portable de la greffière au 418-782-4999, par courriel, au villegreffie@globetrotter.net ou sur le Messenger de la Ville.

Le règlement de taxation, ayant pour objet d'établir le taux de taxe foncière générale ainsi que les tarifs pour les services municipaux pour l'année 2022, seront adoptés lors d'une séance extraordinaire qui se tiendra le **lundi 24 janvier 2022, à 19 h**, à huis clos. Le projet de règlement de taxation, sera disponible sur le site Internet de la Ville de Grande-Rivière, dès le 21 janvier 2022, pour consultation.

Donné à Grande-Rivière, ce 10^{ième} jour de janvier 2022


Marilyn Morin,
Greffière